

Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021

Le premier du mois d'avril deux mil vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : GUILLARME Christophe, Maire, PALMIER Mireille, MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie, PONCET Edouard adjoints, BAYARD Joëlle, BORDET Gérard, DUBOIS Dominique, FAJWISIEWICZ Olivier, ETAIX Fabienne, BEFORT David, GRANGE Lorène, SESSIECQ Philippe, CHIRAT Michelle, GERARD Christophe

Secrétaire de séance : Fabien MARTINON

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout des délibérations suivantes :

- 2104006 : Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre Maison seniors et services associés
- 2104007 : Convention Mairie/Marjollet Jean-Charles

CONVENTION POLE SANTE AU TRAVAIL – Délibération 2104001

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au service Pôle Santé au Travail du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Ce service a été créé par le Centre de gestion de la Loire afin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive des agents.

Décision du conseil municipal :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - Délibérations 2104002

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 janvier 2014 instaurant une participation mensuelle de la commune de 7€ à la couverture de prévoyance qui garantit un maintien de salaire en cas de longue maladie des agents.

Il propose de fixer la participation employeur à hauteur de 12 € à compter du 1^{er} avril 2021, équivalente à environ 50% du nouveau montant de la cotisation pour un temps plein.

Décision du conseil municipal :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASA DE BIGNY - Délibérations 2104003

Monsieur le Maire expose que l'ASA de Bigny sollicite la commune de Civens pour l'installation de l'application Berger Levrault.

Il propose de valider une convention de partenariat permettant de fixer les modalités d'application de la convention entre l'ASA de Bigny et la commune de Civens.

Décision du conseil municipal :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE - Délibération 2104004

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de réception en téléphonie mobile des entreprises de la zone des Places qui se trouvent dans un périmètre ayant un manque de couverture.

Il expose qu'il a été contacté par l'opérateur Bouygues pour l'installation d'un pylône et rappelle l'accord de principe du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2017 pour la pose d'une antenne.

Le loyer généré en faveur de la commune s'élèvera à environ 5 000 € par an.

Il appelle le conseil municipal à approuver l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile, 4G puis 5G des opérateurs Bouygues et SFR.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

AMENDE POUR DEPOTS DECHETS SAUVAGES - Délibération 2104005

Monsieur le Maire expose que les dépôts sauvages de déchets dans les fossés, en bordure de chemin, à côté des conteneurs sont de plus en plus fréquents. Les employés municipaux doivent intervenir afin d'en assurer le ramassage ce qui génère un coût pour la collectivité.

Il propose de répercuter ce coût à la charge des contrevenants et fixer une amende forfaitaire pour les particuliers :

- 150 € pour l'enlèvement d'un dépôt sauvage
- 1 000 € pour toute récidive.

Décision du conseil municipal :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIORS ET SERVICES ASSOCIES : LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – Délibération 2104006

Monsieur le Maire présente les différentes phases du programme de travaux et le prévisionnel financier de la construction de la maison pour seniors et les services associés proposés par FOREZ AMO.

Il propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme de la résidence senior et services associés dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 3 006 000 € HT. Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus au budget 2021 et suivants.
- d'autoriser l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations « esquisse + » en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la résidence senior et services associés
- de fixer à trois le nombre maximum de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures.
- de fixer le montant de la prime à 12 000 € HT pour chacun des 3 participants au concours qui sera allouée sur proposition du jury à chaque concurrent ayant remis des prestations et ceci dans les conditions prévues dans le règlement au concours.
- de désigner les membres de la CAO comme membre du jury conformément aux dispositions de l'article R2162-24 du code de la commande publique
- de l'autoriser à prendre les arrêtés concernant :

- ⇒ La composition du jury et notamment la désignation des 3 membres du jury disposant d'une qualification demandée ou équivalente à celles demandées dans le concours conformément à l'article R2162-22 du code de la commande publique
- ⇒ La prise en charge des vacations et frais de déplacements des membres libéraux du jury
- ⇒ La constitution de la commission technique et sa composition
- ⇒ La nomination du secrétariat du concours
- de l'autoriser à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement de ce projet.
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat.

Décision du conseil municipal :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONVENTION CHEMIN RURAL LIEU-DIT « LE GRAND MOULIN »

Monsieur le Maire expose : il existe sur le cadastre, un chemin rural au lieu-dit « Le Grand Moulin » qui n'est plus accessible en totalité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention entre la Mairie et Monsieur Marjollet pour acter le droit de passage sur la parcelle D005 appartenant à Monsieur Marjollet.

Cet accès permettra de relier la rue des Places à la commune d'Epercieux en empruntant le chemin rural puis en passant par la propriété de Monsieur MARJOLLET. Une signalisation sera installée.

Le Conseil Municipal propose de faire rédiger un acte administratif qui sera transmis au service de publicité foncière. Une délibération sera prise ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES :

 Christophe GUILLARME :

- Réouverture d'un chemin rural en face de la rue des Charmilles et parallèle à la rue des Boutières (consorts Jourlin)

 Fabien MARTINON :

- Urbanisme :
 - PC SCI AZ Rue de la Marquise de Vivens
 - Projet PA BASAY (Ancien PA Roubi, vers rue du Pommier). Pour la commune, réflexion sur un aménagement de la voirie

 Christophe GUILLARME :

- Parking covoiturage : La CCFE a fait réaliser un enrobé vers les conteneurs
- Conteneurs enterrés (tri sélectif et OM) : réflexion pour leur mise en place sur le territoire de la commune
- Cimetière : installation d'une caméra envisagée en raison de dégradations et incivilités (bacs OM remplis régulièrement par des gens extérieurs à la commune)
- Intermarché-Bricomarché : lettre cosignée par Messieurs TAITE et GUILLARME à destination des riverains (côté rue du champ de course) pour expliquer le transit actuel de poids lourds

Le jugement du Tribunal a été rendu concernant le litige des « anciennes cellules commerciales », mais aucune décision n'a été actée par le groupement à ce jour.

- Intermarché : Le Groupement va effectuer l'aménagement piétons sur la RD 1082 pour sécuriser la sortie de la passerelle
- Marché : recherche d'un référent => Philippe Sessiecq
- Restaurant : L'entreprise DENIS réalise les travaux d'isolation phonique dans le bar et le hall d'entrée.
- Eglise : les tuiles ont été changées par Robert Maillavin. La charpente était saine.

TOUR DE TABLE :

Fabien MARTINON :

- Pose des panneaux de signalisation par Franck en cours
- Point sur le transfert de la taxe « foncier bâti » du Département aux communes pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Opération nulle pour la commune et pour les habitants.
- Commission Maison séniors : visite d'un établissement pour séniors du 26 avril reportée en raison des restrictions sanitaires. Conférence téléphonique maintenue.
- Pour le bulletin 2022, recherche d'idées de portraits de civensois

Dominique DUBOIS : candélabres HS rue du Pommier

David BEFORT et Mireille PALMIER (école – CMJ) :

- Remise des cadeaux de fin d'année des CM2 probablement comme l'an dernier.
- Maintien du nettoyage de printemps avec les Baladins en respectant les gestes barrières.
- Collecte de denrées sèches en juin
- Idée d'une maison à insectes

Philippe SESSIEQ : Question sur la réunion avec la SNCF concernant la piste piétonne à Charbonnel. Monsieur le Maire informe que l'étude est en cours.

Edouard PONCET :

- Curage des fossés – devis Naulin et Balmont en attente
- Problème d'évacuation des dépôts sauvages

Nathalie BLANCHARD :

- Commémoration du 19 mars qui s'est déroulée en comité restreint
- Fleurissement de la commune – Plantation des arbres et arbustes effectuée par Franck (remerciements)

Mireille PALMIER :

- Ecole fermée la semaine prochaine, ajustements avec les nouvelles mesures
- Cantine : pesée des déchets organisée par la CCFE – moyenne de 12 kg par jour

Christophe GUILLARME

- Remerciements à la commission fleurissement et à Franck pour son travail.
- Remerciements à Fabien MARTINON pour l'état des lieux et la commande des panneaux de signalisation

Fabienne ETAIX et Dominique DUBOIS : la commande du mobilier de la salle du conseil a été passée chez JAROZO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47

La date du prochain conseil est fixée au 20 mai 2021